adeny

La Lettre

---------- Juillet 2015 ----------

Association de Défense de l'Environnement et de la Nature de l'Yonne

63 boulevard de Verdun 89100 SENS

Ils n'en mourraient pas tous, mais tous étaient frappés

Cette fois-ci, ce sont nos sénateurs qui l'affirment, dans un rapport copieux de 309 pages…Nous risquons notre vie à respirer, dehors comme dedans, et cela coûte fort cher à la collectivité.

Il est assez plaisant de constater que la réaction de Madame la Ministre de l'environnement a été immédiate. *" (...) il y a un grave problème de santé publique, avec des affections respiratoires, de l'asthme***, un coût économique aussi très important**. *Maintenant, plus personne n'a d'excuse pour ne pas agir".* Nous y sommes, au cœur de ce qui pousse à l'action : la motivation économique. Il est désespérant de constater que les impacts de la pollution sur la santé et l'environnement ne suffisent pas, seuls, à faire autorité et consensus pour mener des actions énergiques. Désespérant qu'en général, on choisisse de sacrifier la nature et l'humain plutôt que de renoncer à une source de profit. Leïla Aïchi, la sénatrice rapporteure de la commission d'enquête a d'ailleurs pris grand soin de mettre en avant le bénéfice sanitaire net actuel de la lutte contre la pollution, qui s'élève déjà à 11 milliards d'euros par an : Belle opportunité de faire de l'argent et réelles perspectives de développement comme appât… Il n'y a pas plus terrible aveu d'assujettissement du politique à l'économique que de devoir faire la preuve de l'intérêt financier qu'il y a à préserver la santé de l'homme et de son environnement !

Cette lutte incessante entre intérêt privé et bien général marque chaque étape du développement industriel, et chaque secteur d'activité. Les épisodes sont nombreux, leurs déroulés identiques. Un produit, une technique, sont introduits dans notre environnement, notre lieu de travail, notre espace public. Des impacts négatifs sont repérés sur les travailleurs, les utilisateurs, l'environnement. Ils sont systématiquement niés, des contre-feux se mettent immédiatement en place par le biais d'experts acquis à la cause des industriels. Plomb, tabac, amiante, mercure, radioactivité, pesticides : Les preuves de la nocivité ne sont jamais assez solides, les données statistiques toujours insuffisantes et les décisions protectrices repoussées à plus tard. Tout temps gagné est de l'argent ! Quand, contraints et forcés, on finit par convenir qu'il y a danger, on s'arrange, on fixe des seuils, on réglemente l'usage, on édicte des recommandations, en un mot, on impose le risque sous conditions, on admet que la pollution est "normale" en dessous de certaines limites négociées.

Chaque fois aussi, inlassablement, lanceurs d'alerte, médecins, scientifiques, salariés exposés ou simples citoyens martèlent une évidence : non, il n'est pas "normal" de naître et de grandir dans une pollution de fond généralisée, pas "normal" de développer au cours de son existence des pathologies invalidantes, pas "normal" de devenir, en fin de compte, des hommes diminués.

Sur ces questions, le Collectif 89 "Action citoyenne OGM-Pesticides" recevra le 3 novembre prochain à 19h45, au Silex d'Auxerre, la sociologue Annie Thébaud-Mony, directrice de recherche honoraire à l'INSERM, pour une conférence intitulée *"lanceurs d'alerte contre stratégie du doute".*

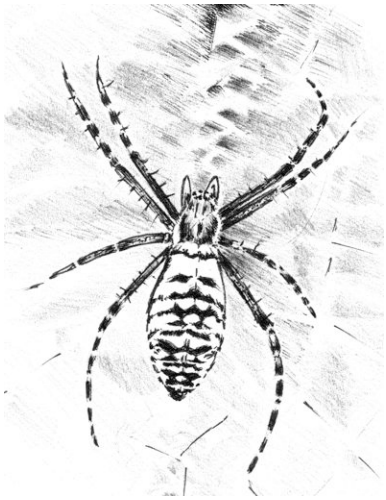

Sommaire

Climat	***Pages 2&3***
Pollution Déchets Récup	***Pages 4&5***
Energie	***Pages 6,7,10***
Pesticides	***Pages 8,9,10***
Biodiversité Partage	***Page11***

ALTERNATIBA Joigny et les suites

Le "village des alternatives pour le climat" de Joigny, le 4 juillet dernier, a été un grand succès populaire. Certains visiteurs ont regretté de n'avoir pas assez de temps pour voir l'ensemble des stands proposés. Difficile bien sûr de résumer ce qui s'est passé cette après-midi là. Un des moments forts de la manifestation a été la table ronde de 14 heures, sous le grand chapiteau bondé. La qualité des orateurs était incontestable.

Geneviève Azam, marraine le l'ALTERNATIBA 89, économiste, membre du conseil scientifique d'Attac, auteure de l'ouvrage " *Osons rester humains, les impacts de la toute puissance* "

Raphaël Stevens, éco-conseiller belge, fondateur de GreenLoop, coauteur avec Pablo Servigne de l'ouvrage *:" Comment tout peut s'effondrer"*

Nicolas Sersiron, Président d'Échange non-marchand et du CADTM (comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde), auteur de l'ouvrage *:" Dette et extractivisme"* et sénonais.

Sous le chaud soleil de ce 4 juillet, l'évocation des effets du réchauffement climatique était parfaitement mise en situation. Le résumé et l'enregistrement audio sont disponibles sur le site : http://yonnelautre.fr/spip.php? article9192

D'autres Alternatiba vont se tenir partout en France. Les citoyens engagés veulent faire comprendre que la conférence des Nations Unies sur le climat (COP21), qui se tiendra à Paris en décembre, doit impérativement dégager des solutions efficaces pour sauvegarder la vie sur terre. D'ici décembre le Tour Alternatiba va dérouler ses 5000Km de trajet et chaque ville étape organisera une manifestation sur le thème du climat. Strasbourg le 22 juillet, Nancy le 25 puis un petit tour au Luxembourg, Bruxelles, le nord par Lille le 5 août, descente par la Normandie, la côte bretonne avec Saint-Brieuc, Douarnenez, Lorient suivie d'une étape symboliquement très importante à Notre-Dame-des-Landes le 30 août, descente jusqu'à Bordeaux le 8 septembre et remontée vers Paris, terminus le 26 septembre. En dehors de ce circuit, 40 villes organiseront leur propre manifestation. Tous les détails de l'opération sont sur le site : https://alternatiba.eu/tour2015/

Pendant la COP21, qui devrait aboutir à la signature d'un accord international... applicable en 2020, le village mondial des alternatives se déroulera à Montreuil les 5 et 6 décembre. Pour contrebalancer les fausses solutions présentées par les lobbies industriels et financiers : géo-ingénierie, OGM, agrocarburants, marchés du carbone, énergie nucléaire... les citoyens du village mondial mettront en avant des centaines d'alternatives, déjà expérimentées au quotidien partout sur la planète.

La COP21 ne sonnera pas la fin des Alternatiba. De nombreuses initiatives seront développées en direction des élus pour les inciter à prendre en main les économie d'énergie, les transports, la relocalisation de l'agriculture, le partage du travail, la défense des biens communs : eau, air, ressources halieutiques, forêts... la consommation responsable, la lutte contre l'étalement urbain... On le voit, il reste beaucoup à faire... comme d'autres, nous y prendrons part.

Groupement forestier du chat sauvage

Le but de ce groupement est d'acquérir des parcelles de bois dans le Morvan pour les gérer selon les règles de la sylviculture traditionnelle. La gestion proposée, basée sur la méthode Prosylva exclu la monoculture de résineux et les coupes à blanc. Les parcelles seront menées en respectant le mélange des espèces, la cohabitation d'arbres âgés et de jeunes pousses, en protégeant le sol, la faune, la flore et les paysages. Il n'y aura pas de recours aux produits chimiques pour stimuler la production et les bois abattus seront préférentiellement destinés aux petites structures locales garantes d'emplois de proximité.

Géré par un bénévole, le Groupement Forestier du Chat Sauvage, est une société civile à capital variable et chacun peut devenir sociétaire. La valeur de la part est actuellement de 200 Euros. Frédéric Beaucher, le gérant actuel du groupement, a participé à la table ronde "Industrialisation de la forêt" à l'Alternatiba de Joigny le 4 juillet. Autour de la table il y avait aussi Raphaël Darley pour évoquer la centrale électrique au bois de Tonnerre et Isabelle Beuniche de l'association Adret Morvan, qui a combattu Erscia et son projet de scierie géante à Sardy-les-Epiry.

Source : http://www.forets-chatsauvage.org/site/

CO2, Éléments de réflexion

Ces éléments concernent nos sols et le peu d'intérêt que la majorité des terriens leur accordent, y compris ceux en charge des plus hautes responsabilités.

Que constate-t-on aujourd'hui ? L'agriculture mondialisée est enferrée dans une double impasse écologique. D'un côté, les pratiques agricoles « modernes » concourent à une perte annuelle de 1% de la productivité des terres cultivées et l'urbanisation grignote les sols périurbains à une cadence que rien ne semble pouvoir ralentir. De l'autre, étendard haut levé de l'imparable argument :*" il faut bien nourrir la planète "*, on déforeste à tout va dans l'hémisphère sud, on gagne des terres cultivées au détriment des zones humides… C'est suicidaire du point de vue climatique du fait des relargages massifs de gaz à effet de serre que cela induit. C'est oublier les populations des pays où le désert gagne. C'est faire peu de cas de celles qui sont spoliées de leurs terres et forêts et perdent ainsi leur autonomie alimentaire. C'est donc non soutenable à brève échéance.

D'autre part, même mise en œuvre de façon rapide, et généralisée à tous les pays du globe, la réduction des émissions de gaz à effet de serre ne pourra être que progressive : moindre recours aux énergies fossiles, rénovation et efficacité thermique des bâtiments, progression des énergies renouvelables, n'auront d'effets positifs qu'au fil des ans et des travaux que cela suppose.

Les propos retranscrits ci-dessous sont ceux de Monique BARBUT, Secrétaire exécutive de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Ils sont si éclairants et si précis qu'il nous a semblé opportun de vous les faire partager. Ils proviennent de l'article que ***Alternatives Économiques*** lui a consacré en avril 2015.

Monique BARBUT déplore dans cet entretien que la question énergétique *"domine totalement le débat",* au point d'occulter le fait que pendant les 30 à 50 années qui viennent, période prévue pour accomplir la transition énergétique, le principal levier pour agir contre le dérèglement climatique sera la séquestration massive de gaz à effet de serre…Et qu'il n'y a pas de façon plus économe et plus rationnelle de séquestrer du CO2 que de remettre les terres dégradées en état de produire. Avec à la clé un avantage majeur : enrayer l'exode climatique, dont l'ampleur sera considérable si nous laissons la désertification gagner du terrain.

"Si l'on restaurait 12 millions d'ha par an, c'est-à-dire l'équivalent des terres productives que nous détruisons chaque année dans le monde du fait de l'urbanisation et de mauvaises pratiques agricoles, nous arriverions à 500 millions d'ha au milieu des années 2050. Non seulement ce gain de terres assurerait largement notre sécurité alimentaire, mais cela permettrait à cet horizon de séquestrer chaque année dans les sols l'équivalent du tiers des émissions actuelles de gaz à effet de serre. (...). Recréer un couvert végétal pour rendre les terres à nouveau fertiles serait la mesure la plus efficace pour atténuer le réchauffement climatique, à un coût moyen inférieur à 100 dollars par ha. Cette stratégie d'atténuation est aussi une stratégie d'adaptation : en restaurant les sols, on les rend, par exemple, plus à même d'absorber des précipitations violentes, et donc on prévient les effets dévastateurs des inondations."

Effet de serre sanctionné

Un tribunal néerlandais a ordonné à l'Etat de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 25% d'ici 2020. Ce jugement constitue une première mondiale, de quoi donner des idée aux militants du monde entier.

Ce même jour nous apprenons que les services de la Commission européenne les plus sollicités par les lobbyistes sont ceux qui traitent de "Climat et énergie", "Emploi et Croissance" et "Economie numérique". Selon des chiffres récents, les géants de l'énergie du pétrole et de l'Internet sont les plus gros contributeurs du système d'influence. Côté français, EDF a dépensé 2,5 millions d'Euros par an, ex-æquo avec Total.

Source : YR 25/6/2015

Du biogaz-carburant dans le Morbihan

LIGER, société d'économie mixte, a inauguré sa première station de biogaz naturel pour véhicule (GNV) à Locminé en Bretagne.

La société LIGER, Locminé innovation gestion des énergies renouvelables, a construit un centre de production associant bois, éolien, photovoltaïque et l'unité de méthanisation est en chantier.

Ce méthaniseur va recevoir 60000 tonnes de matières organiques provenant des exploitations agricoles et des usines agro-alimentaires dans un rayon de 20 Km. 10% du biogaz sera compressé et distribué comme carburant sous la marque Karrgreen, soit l'équivalent de 300 000 litres de gazole. Le but : alimenter camions de collecte des déchets ménagers, véhicules utilitaires et de fonction. Une unité de cogénération de 1,6 Mw transformera le reste du biogaz pour produire électricité et chaleur. Elle alimentera un réseau urbain de chauffage en complément d'une chaudière bois. L'investissement de 10,6 millions d'Euros devrait être amorti en 8 ans.

Source : Environnement-magazine.fr

Pollution de l'air: un gouffre économique

Le 29 avril, la Commission Européenne transmettait à la France un avis motivé pour non-respect des valeurs limites de particules fines dans dix zones : Paris, Lyon, Grenoble, Marseille... Elle considère *"que la France n'a pas adopté les mesures qui auraient dû être appliquées depuis 2005 pour protéger la santé de ses citoyens, et elle lui demande de prendre des mesures ambitieuses, rapides et efficaces afin que la période de non-conformité soit la plus courte possible."*

Selon un rapport sénatorial, présenté le 15 juillet et supervisé par Jean-François Husson sénateur de Meurthe et Moselle, la pollution atmosphérique coûterait, chaque année, 100 milliards d'euros à la France. Cette somme inclus les impacts sanitaires et non sanitaires et serait probablement sous évaluée, d'après ses auteurs.

La lecture du rapport indique que le coût sanitaire serait compris entre 68 et 97 Milliards d'€/an. Ce chiffre inclut les frais directs (hospitalisations, soins de ville, indemnités journalières, pensions d'invalidité) et indirects (mortalité, morbidité). Cette évaluation, qui tient compte exclusivement de l'ozone et des particules fines, laisse de côté d'autres polluants et des maladies telles que autisme, diabète, obésité... dont le lien avec la pollution est de mieux en mieux établi. De plus l'ANSES indique que la qualité de l'air intérieur serait pour sa part responsable d'un coût sanitaire d'environ 20 Md€/an en France.

Quant aux coûts non sanitaires de la pollution, tels que la baisse des rendements agricoles, la perte de biodiversité et les dégradations de bâtiments, il serait d'au moins 4,3 Md€/an. Probablement bien plus, juge la rapporteure Leila Aïchi (Europe Ecologie-les Verts, Paris). L'INERIS estime que l'ozone dégagé pendant les jours de canicule impacterait les rendements des céréales, blé en particulier.

Dans un contexte économique où la réduction des dépenses devient une nécessité, comment expliquer que nous en soyons arrivés là. Pour Leila Aïchi, "*il y a eu un manque de courage de tous les gouvernements, de gauche ou de droite, depuis plusieurs décennies. La santé et l'environnement sont considérés comme des variables d'ajustement, alors qu'au final cela s'avère une aberration économique"*. Elle considère que l'abandon de l'écotaxe a été une *"renonciation apocalyptique"*

Parmi les plus remarquables des 61 propositions, adoptées par la commission d'enquête sénatoriale on trouve : Renforcer les financements des AASQA*, aligner progressivement la fiscalité de l'essence et du diesel, favoriser le développement des véhicules électriques en mode partagé, créer dans les villes des zones de restriction de circulation, favoriser le fret ferroviaire, diminuer les émissions d'azote d'origine agricole, créer une commission indépendante pour vérifier l'efficacité des filtres à particules, informer les populations sur les pollutions liées aux barbecues, brûlages en plein air, foyers à feu ouvert, créer un mécanisme d'aide à l'achat de matériels de chauffage au bois performants, instaurer l'étiquetage pour les produits d'entretien sur leur émission de polluants volatils... Un véritable catalogue de bonnes intentions.

**Asso agréée de surveillance de la qualité de l'air*
Sources : JDLE, Rapport n° 610 du Sénat sur http://www.senat.fr/, opération air-bois de la vallée de l'Arve...

65 millions d'euros à la poubelle

C'est fini, l'usine de tri mécano-biologique (TMB) et de méthanisation des déchets d'Angers Loire Métropole est fermée sur décision des élus. Mise en service en 2012 elle n'a jamais fonctionné correctement.

Conçue et construite par Vinci, elle devait séparer mécaniquement la partie fermentescible des ordures brutes pour la méthaniser. Mais les conditions de travail à l'usine étaient épouvantables. Sur les six personnes travaillant dans la zone de traitement des digestats, quatre ont été mises en incapacité de travail. La quantité d'ammoniac et de poussières dans l'air était beaucoup trop forte, obligeant le personnel à travailler avec des masques à gaz.

Les riverains subissaient des nuisances olfactives insupportables et des nuages de mouches. L'exploitant devait dépenser annuellement 30 000 euros d'insecticide et de produits pour masquer les odeurs sans amélioration notable de la situation, bien au contraire. Enfin, le compost issu de l'usine Biopole, la mal nommée, était inutilisable en épandage agricole et la communauté devait payer pour le mettre en décharge.

Deux solutions étaient possibles : investir encore 9,1 millions d'Euros pour réaménager l'usine, sans garantie de bon fonctionnement ou l'arrêter et la transformer en simple quai de transfert. Les élus ont choisi le limiter la casse et de fermer l'usine.

Depuis cette date, les ordures ménagères de l'agglomération de 270 000 habitants sont détournées vers un centre d'enfouissement à quelque 80 km de là. L'aventure aura coûté 65 millions d'Euros aux généreux contribuables.

Sources : environnement-online.com, cniid.org

Paprec investit à Rennes

Le groupe Paprec a remporté l'appel d'offre de Rennes Métropole face à Suez et Véolia. Le marché portait sur la gestion des déchets issus de la collecte sélective des 420000 habitants de l'agglomération. Pour trier les 21000 tonnes annuelles de déchets, l'entreprise va investir dans un centre de tri ultramoderne pour un coût de 20 millions d'Euros. La chaine de tri sera capable de séparer tous les emballages plastiques : pots de yaourt, barquettes, plastiques multicouche, papiers, cartons, aluminium, acier... Grâce à l'innovation, le groupe, spécialisé dans le recyclage, gagne des parts de marché auprès des collectivités territoriales.
Source : Environnement-magazine

Les magasins " pour rien"

Eviter le gaspillage en redonnant une seconde vie à des objets encore en bon état, l'idée a déjà été concrétisée par les compagnons d'Emmaüs, le Relais, le Secours Catholique et bien d'autres associations. La remise en circulation de vêtements, de meubles, d'appareils électro-ménagers, de vaisselle, d'objets utilitaires et de décoration est déjà effective en France. Implanté en Allemagne, le concept du magasin "pour rien" où tout est gratuit, s'installe chez nous.

C'est en visitant le quartier alternatif allemand de Fribourg que Roger Winterhalter, ancien maire "écolo" de Lutterbach (Haut-Rhin), a découvert ce concept de Magasin pour rien. Il a ouvert le sien, à Mulhouse en 2010. *"L'idée de faire profiter des objets que l'on stocke dans nos caves ou greniers ceux qui en ont besoin, plutôt que de jeter, me semblait vraiment pertinente dans notre société de surconsommation. Mais je souhaitais aller au-delà des milieux alternatifs et favoriser la mixité sociale dans notre Magasin. Pas besoin de justifier sa situation sociale, la porte est ouverte à tous, on se sert, on signe le livre d'or et on ne doit rien. Un mode de fonctionnement tellement inhabituel qu'il en surprend plus d'un et que, Mireille, la responsable du magasin doit expliquer le "mode d'emploi". Ici c'est l'humain qui compte. La porte est grande ouverte à tous, dans le respect, la convivialité et la solidarité ".* Tout le monde peut aussi apporter des objets devenus encombrants. Comme la taille des locaux est limitée, les donateurs de matériels trop volumineux, meubles, frigos, machines à laver déposent seulement une annonce avec un descriptif de l'objet à donner et leurs coordonnées.

Depuis l'ouverture du magasin de Mulhouse, l'idée a essaimé en France. À Eybens (Isère), le centre social a ouvert son propre magasin. À Saint-Amand-de-Bonnieure (Charente), suite à la projection du film de Yannis Youlontas *"Ne vivons plus comme des esclaves",* des militantes associatives ont créé leur magasin de bric-à-brac collectif. Chantal Camaret, retraitée, explique : *"[Ce film] nous montre que tout peut se construire en parallèle de la crise et de l'austérité. Après l'avoir vu, on a pensé à faire quelque chose sur le modèle des gratifférias* ou des incroyables comestibles ".* Les gens viennent spontanément apporter des chaussures, des vêtements, des bouquins ou des bibelots comme ils le feraient chez Émmaüs, à la différence près que le collectif ne revend pas. Tout est gratuit, mais la limite fixée par les organisatrices est de trois objets maximum par visite.

maurine.canalblog.com

À 20 minutes de Montpellier, au cœur de Lunel Viel, un grand hangar géré par l'association Terra (Tout en récup recyclage artistique) sert de bric-à-brac. L'initiative est partie de deux artistes qui souhaitaient créer des œuvres à partir d'objets récupérés, organiser des défilés de mode à base de fripes d'occasion, proposer des animations... Les amis et voisins ont été mis à contribution pour récolter tissus, bouteilles, bouchons pièces métalliques pour à la création. Au fil du temps, l'association a commencé à recevoir vêtements, petits objets décoratifs ou utilitaires, sauvés de la benne à ordure. C'est ainsi qu'est née l'idée de remettre ces produits encore consommables dans le circuit entièrement gratuitement. Le hangar, très fréquenté, sera bientôt le siège d'autres activités. Patrick et Isa souhaitent ouvrir une expo d'artistes locaux, créateurs d'objets et de bijoux fabriqués à partir d'éléments de récupération et, pourquoi pas, une petite restauration où l'on pourrait déguster des produits du terroir.

Ce concept altruiste gagne du terrain en France, déjà près de 40 lieux sont dédiés à cette utopie réaliste.

** Gratiferia : "foire gratuite "en espagnol, concept fondé en 2009 à Buenos Aires.*
Sources : France TV info, rue89, nouvelobs.com, Eybens.fr...

L'affliction nucléaire, un mal français

Un jour, les têtes pensantes qui nous gouvernent ont fait le choix du presque tout nucléaire. Presque, car la France était déjà dotée de grands barrages hydroélectriques, et d'autres furent construits depuis en complément indispensable de la régulation de la production électrique. C'était il y a plus de quarante ans, au siècle dernier.

Choix funeste car il a verrouillé durablement la politique énergétique française. Aucun autre pays n'a pris le risque de tout miser sur l'atome. Leur dépendance au nucléaire étant modeste, nos voisins européens ont pu s'en débarrasser progressivement ou le réduire fortement : nous en sommes encore à tergiverser sur la fermeture des plus vieux de nos réacteurs, Fessenheim !

À contre-courant de nos voisins, nous nous sommes ainsi engagés dans la construction d'un nouveau réacteur, faisant le pari que l'EPR allait relancer le nucléaire, et avons persisté quand nos partenaires européens abandonnaient le projet. Un unique « client » a donné suite, la Finlande. Déboires et retards innombrables, sous-traitance calamiteuse et violations du droit du travail, bisbilles entre AREVA et l'opérateur finlandais, émaillent le chantier d'Olkiluoto, démarré en 2005. Dans le meilleur des cas, l'EPR produira ses premiers mégawatts en 2018 au lieu de 2009. À minima, les contribuables français épongeront une facture de 3,9 milliards d'euros, pertes estimées en 2014 par AREVA pour ce chantier, car le projet est assuré par la COFACE …Bonnes pommes, les contribuables hexagonaux.

Quant à la « vitrine » française de Flamanville 3, c'est peu de dire qu'elle renvoie une image repoussoir de la filière nucléaire nationale, l'image d'un chantier où les difficultés s'accumulent.

Il a fallu plusieurs mois pour réparer les fissures repérées dans le béton sur l'enceinte interne du bâtiment-réacteur : L'autorité de sûreté nucléaire, l'ASN, avait pointé malfaçons et anomalies dans les opérations de bétonnage, ferraillage et de soudage *"susceptibles de porter préjudice à la qualité finale des structures"* en 2011 et 2012. Plus inquiétant, nous en parlions déjà en mai dernier, l'acier du fond et du couvercle de la cuve où se produira la réaction nucléaire n'est pas conforme aux normes de sécurité. Or la résistance est un point essentiel pour la cuve, seule pièce qui doit tenir toute la durée de vie du réacteur, soumise en permanence à de fortes pressions et à des chocs thermiques intenses. On a appris récemment que l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, l'IRSN, qui produit recherches et expertises pour l'ASN, avait signalé ce défaut dès 2006 à AREVA… Laquelle a attendu avril 2015 pour en faire état. Ce retard et ces anomalies suscite de la part de l'IRSN de rudes questions : *"s'agit-il d'un manque de compétence ? de vigilance ? de surveillance ?"*. En juin 2015, ce sont les soupapes de sécurité du circuit primaire qui font parler d'elles. l'IRSN pointe des *"difficultés de fonctionnement"* de ces soupapes lors des essais de qualification de 2014 : *"ouverture intempestive, échec à l'ouverture, à la fermeture et risques de fuites de fluide primaire"*. Une incertitude de plus pour Flamanville, dont le démarrage n'est plus espéré avant 2017, et dont le coût, multiplié par trois depuis 2007, dépasse maintenant les 9 milliards d'€.

Si l'on se penche sur le volet emploi, c'est le Qatar sauce normande. Bouygues, sa filiale Quille, Welbond armatures, le roumain Elco (BTP) et Atlanco Limited, ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Cherbourg le 7 juillet dernier : la fraude aux travailleurs détachés constatée sur le chantier de Flamanville était d'une ampleur inédite en France, elle a concerné environ 500 polonais et roumains entre 2008 et 2012. Le tribunal a reconnu le caractère intentionnel du délit. Bouygues TP voit sa responsabilité *"pleinement engagée"* pour avoir *"sciemment eu recours aux services de Atlanco Limited",* boîte d'intérim ayant bureaux fantômes en Chypre et siège en Irlande : pour les ouvriers, aucune protection sociale, souvent pas de congés payés et parfois pas de feuille de salaire. Ceux qui se sont portés partie civile recevront en moyenne 1000€ chacun, une aumône ! Au final, Bouygues n'écope que d'une amende de 25 000 €, évitant ainsi l'interdiction de marché public qui *"aurait eu de lourdes conséquences sociales" :* Le chantage à l'emploi utilisé par les avocats de l'entreprise a atteint son but. Sachant que les pertes estimées pour les impôts et l'URSSAF se montent à 22 millions et que l'ensemble des amendes représente moins de 150 000 €, est-il excessif de penser que les fraudeurs sont incités à la récidive ? Bilan peu glorieux pour les deux chantiers en cours, qu'on nous promettait pourtant exemplaires.

Pour l'avenir de l'EPR, la Grande-Bretagne représentait cependant un espoir. Le gouvernement Cameron a en effet validé le projet, piloté par EDF, de construction de 2 réacteurs EPR à Hinkley Point. Mais les nuages s'accumulent. Outre les défauts relevés par l'ASN sur le futur EPR français, qui font douter jusqu'au sommet des institutions britanniques, l'Autriche s'acharne contre ce projet. Après plusieurs mois de bataille à Bruxelles, Vienne a déposé plainte devant la Cour de Justice de l'UE, au motif que l'octroi par Londres à EDF d'un prix garanti du mégawattheure pendant 35 ans, au plus du double du prix actuel,

serait assimilable à une aide d'Etat. L'Autriche ne manque pas de souligner que le coût des EPR a lourdement dérapé en 10 ans et souhaite obliger l'UE à s'y intéresser de près, craignant que la décision de Bruxelles d'accepter l'accord sur le financement britannique d'Hinkley Point ne crée un précédent fâcheux et ne contrarie les efforts entrepris pour les énergies renouvelables. Précisons que Londres doit encore garantir les emprunts d'EDF, sans lesquels l'électricien français ne pourra s'engager pour un chantier évalué à 19 millions d'€. Sa décision finale d'investissement n'est donc pas encore arrêtée. À ce stade, la plainte autrichienne pourrait, si elle aboutissait, remettre en cause le projet. Ce qui éviterait peut-être un nouveau désastre, industriel, financier, social, écologique ?

Sources :LeMonde.fr, Médiapart, Canard Enchaîné

Cigeo-ci, Cigeo-là

Pas d'industrie sans déchets, c'est un fait incontournable même dans une économie dite circulaire. L'industrie du nucléaire n'échappe pas à la règle. L'ennui c'est que ces déchets-là sont bien encombrants, bien dangereux, et que leur toxicité est bien plus durable que la production de mégawattheures.

Malgré les expériences tragiques d'enfouissement profond menées dans d'autres pays, Allemagne, USA, la France n'a pas renoncé à ce mode de "gestion " des déchets radioactifs à vie longue. C'est ainsi que le laboratoire de Bure[1] et Cigéo sont censés apporter la preuve qu'il y a une solution aux déchets nucléaires. Comme la puissance publique et son bras armé, l'ANDRA, agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, ont échoué à en convaincre l'opinion publique et que, autour de Bure, la population reste majoritairement hostile au projet, il faut bien trouver un biais. Parce que ça urge : d'après un tout récent rapport de l'ANDRA[2], les déchets s'accumulent. Leur volume a atteint 1,46 millions de mètres cubes fin 2013, il est appeler à tripler d'ici 2070, surtout à cause des démantèlements programmés. Du coup l'ANDRA recherche fébrilement de nouveaux sites de stockage pour ces déchets redoutablement toxiques. La réalité rattraperait-elle ceux qui, avec constance, présentent l'énergie nucléaire comme une énergie propre ?

Du coup, à différentes reprises, des tentatives de modifications législatives ont eu lieu pour permettre l'autorisation de Cigéo, le centre industriel de stockage géologique prévu dans la petite commune de Bure. La dernière fut la bonne. Un superbe cavalier législatif (article 201), rédigé par le sénateur Gérard Longuet comme amendement à la loi Macron, votée début juillet sans discussion grâce au 49-3, va permettre la construction de Cigéo. Grâce à cet amendement, l'avis des parlementaires ne sera pas requis, pourtant débat et avis étaient initialement prévus, mais le temps presse…Bien sûr, la chose est proprement emballée : il ne s'agit QUE d'une phase "pilote" prétendument "réversible" ! Qui, à y regarder de plus près, n'est rien d'autre que la phase de lancement de l'enfouissement… Prendre les citoyens pour des benêts est un art délicat, mais casse-gueule, auquel s'essayent régulièrement ceux que l'expression démocratique contrarie. Les nucléocrates en font partie.

Pour nombre d'experts, le projet d'enfouissement des déchets nucléaires les plus dangereux est financièrement insupportable, technologiquement immature, voire tout bonnement irréalisable. Pour l'ensemble des associations environnementales et les collectifs de la coordination BURESTOP, la récente manœuvre parlementaire n'entame en rien leur détermination contre ce projet imposé. De nombreuses manifestations* sont prévues sur le secteur de Bure durant l'été.

1 : *BURE, dans la Meuse, 92 habitants, a été "choisi" pour accueillir 500 mètres sous terre des déchets dont la radioactivité durera des millions d'années, mais c'est un plus vaste territoire qui sera concerné par le projet, Meuse, Haute-Marne et Aube*

2 : ANDRA : Inventaire national 2015 des matières et déchets radioactifs (juillet 2015)

***Cigéo/BURE, en finir – Déchets nucléaires, surtout ne pas enfouir, arrêter d'en produire**

Sources : Burestop, estrepublicain.fr, france3-regions, Environnement Magazine

Pesticides : des avancées remarquables.

Les connaissances scientifiques démontrant les effets des pesticides sur la santé s'enrichissent rapidement. Les fabricants, les états sont maintenant face à leurs responsabilités : rapide survol des dernières informations.

→ Une récente étude de l'INSERM, Institut national de la santé et de la recherche médicale, démontre les effets des insecticides de la famille des pyréthrinoïdes sur les performances cognitives des enfants. Utilisant les données recueillies sur la cohorte PELAGIE, mise en place en 2002 en Bretagne, les chercheurs ont évalué le développement intellectuel des enfants à l'âge de 6 ans et analysé la présence de métabolites de pyréthrinoïdes dans leurs urines. En analysant l'indice de compréhension verbale et la mémoire de travail, il est apparu que les enfants qui avaient un taux urinaire élevé de 3-BPA et de cis-DBCA présentaient une baisse significative des performances cognitives. Le cis-DBCA provient essentiellement de la deltaméthrine dont il est un marqueur, le 3-BPA est un produit de dégradation qui peut provenir d'une vingtaine de produits insecticides différents. Les pyréthrinoïdes sont largement utilisés en agriculture, dans les anti-parasitaires à usage vétérinaire et dans des produits domestiques (shampooings anti-poux, produits anti-moustiques...)

→ Suite à une autre étude de l'INSERM publiée en 2013, concernant les risques sanitaires associés a l'exposition aux pesticides, il avait été démontré que certains produits chimiques : organophosphorés, carbaryl, toxaphène et atrazine, pouvaient favoriser le développement de lymphomes non hodgkiniens (LNH). Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture a fait modifier la loi. Le LNH est maintenant reconnu comme maladie professionnelle pour les agriculteurs ayant été exposés dans le cadre de leur métier.

→ Le *Journal of Clinical Endocrinology and Metabolism* révèle, dans un article paru le 16 juin que le DDT affecte la santé des enfants contaminés pendant la grossesse de leur mère. L'étude menée par l'institut de santé publique de Berkeley (Californie) depuis 1959, montre que les femmes nées de mères imprégnées au DDT pendant leur grossesse ont 3,7 fois plus de risques de développer un cancer du sein que les autres. Ainsi le DDT, interdit en France depuis 1971, pourrait être responsable de cancers du sein des décennies plus tard.

→ Rendu public le 16 juin, le rapport de Greenpeace concerne les analyses de sol et d'eau dans les vergers de pommes de 12 pays de l'union européenne. Sur les prélèvements réalisés dans les vergers d'agriculture conventionnelle, 75% des échantillons d'eau de ruissellement contiennent des pesticides et 53 produits chimiques différents ont été détectés. Alors que les pommes sont les fruits les plus consommés en Europe, 70% des pesticides identifiés présentent un niveau de toxicité élevé pour l'homme et l'environnement. Le chlorpyrifos a été retrouvé dans 2/3 des échantillons. Greenpeace a dressé aussi la liste de toutes les solutions utilisables pour lutter contre les maladies et ravageurs des pommiers sans recourir aux pesticides chimiques. Leur dernière campagne interpelle la grande distribution, pour les inciter à commercialiser des pommes et pommes de terre produites sans pesticides.

→ Après le décès d'un viticulteur par cancer du poumon, sa famille porte plainte contre X pour homicide involontaire. Déjà l'assurance accidents des exploitants agricoles (AAEXA) avait reconnu le caractère professionnel de la maladie développée par Bernard Murat, liée à l'arséniate de soude utilisé en viticulture. Valérie Murat, sa fille, estime que l'Etat et le fabricant du produit sont responsables de la mort de Bernard. La dangerosité du produit a été reconnue depuis 1955 mais l'Etat a tardé à prendre les mesures nécessaires. L'arséniate n'a été interdit qu'en 1973 et son utilisation est restée autorisée en viticulture jusqu'en 2001 pour lutter contre l'esca, maladie causée par un champignon parasite. Le fabricant du produit est mis en cause pour n'avoir pas indiqué les dangers du produit en cas d'inhalation et la nécessité de porter un masque lors de son utilisation. Paradoxe : D'autres viticulteurs protestent contre l'interdiction de l'arséniate. En effet c'était le seul produit utilisable pour lutter contre l'esca et il n'a aucun remplaçant à l'heure actuelle. Les "viticulteurs de Saône et Loire en colère" estiment que l'esca détruit 30 hectares de pieds de vigne chaque année dans leur département.

→L'Union nationale de l'Apiculture Française, UNAF, vient d'obtenir l'annulation des Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) de deux produits phytosanitaires de la famille des néonicotinoïdes, de marque Cruiser. Selon les attendus du jugement, prononcés par le Tribunal administratif de Versailles, ces deux produits auraient obtenus abusivement les AMM alors que l'évaluation des risques pour les abeilles n'avait pas été menée conformément à la législation. L'ANSES, Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, en accordant abusivement son autorisation au thiametoxam, la molécule active du Cruiser, a délibérément violé les règles en vigueur. L'UNAF, qui a déjà obtenu l'interdiction de l'imidaclopride (Gaucho) et du fipronil (Regent), estime que la

mortalité des abeilles est bien le résultat de la politique mensongère de l'Etat.

→ Les écologistes du monde entier viennent de recevoir un coup de main inattendu. Le Pape François, dans son encyclique "Laudate si" s'adresse aux croyants et au-delà à tous les habitants du globe. Il en appelle à l'émergence d'une solution planétaire *:" Le changement climatique est un problème global avec de graves répercussions environnementales, sociales, économiques et politiques. Il constitue l'un des principaux défis actuels pour l'humanité".* Sont abordés tous les aspects concernant l'eau, les déchets, la biodiversité, la pauvreté, les excès du capitalisme... Il n'épargne ni les Etats qui *" mettent leurs intérêts nationaux au dessus du bien commun général"* ni les entreprises pour lesquelles *" la responsabilité sociale et environnementale se réduit d'ordinaire à une série d'actions de marketing et d'image".*

Sources : Environnement Magazine, Le Monde, UNAF, INSERM, Nouvel Obs, Reporterre, La Croix, Le Figaro, Inf'OGM, JDLE...

Les tests de laboratoires sont-ils fiables ?

Selon une nouvelle étude de l'équipe Séralini, tous les tests toxicologiques effectués sur des rats de laboratoire seraient entachés d'erreur. La nourriture des rats serait en cause.

Depuis bientôt 70 ans les rats de laboratoire sont utilisés pour tester les nouveaux produits chimiques et en détecter la nocivité éventuelle. Les résultats obtenus sont ensuite extrapolés à l'homme. Les essais comparatifs sont effectués sur deux lots de rongeurs de même lignée génétique, élevés dans des conditions analogues, l'un nourri avec une alimentation "saine" et l'autre avec les mêmes aliments, additionnés de la molécule chimique à tester. Les rats utilisés, le plus souvent de la lignée Sprague-Dawley, se montrent particulièrement sensibles aux perturbateurs endocriniens et développent des tumeurs faciles à identifier. Gilles Eric Séralini, qui au terme d'une étude de deux ans sur les OGM et le Roundup, avait vu le résultat de ses travaux fortement contestés, réplique en contestant à son tour la méthode "officielle" de test sur les rats.

Pour la première fois, des aliments de référence pour rats de laboratoire, provenant des 5 continents, ont subis des analyses poussées. Certes, comme le déclare Joël Spiroux, membre de l'équipe, *"cette alimentation est réputée être équilibrée sur le plan nutritionnel, (composition en protéines, lipides et glucides) et hygiénique, dépourvue d'agents infectieux (bactéries, virus, champignons) et non polluée".* L'équipe Séralini a fait rechercher 262 pesticides, 22 OGM, 4 métaux lourds, 17 dioxines et furanes et 18 PCB (polychlorobiphényls) dans ces croquettes. Les résultats obtenus sont sans appel. *" Tous les lots de croquettes contiennent des taux non négligeables de plusieurs de ces produits, à des niveaux susceptibles de causer des pathologies graves et de perturber le système hormonal ou nerveux des animaux ",* indique Gilles-Eric Séralini. *" Inexorablement, cela masque les éventuels effets secondaires recherchés dans les tests. Par exemple, les résidus de glyphosate et d'adjuvants très toxiques, tel le Roundup et ses génériques, ont été détectés dans 9 des 13 régimes, et 11 d'entre eux contenaient des OGM avec lesquels ce Roundup est amplement utilisé. Procéder ainsi revient tout simplement à vouloir montrer le caractère non dopant d'une substance en réalisant une étude avec Lance Armstrong comme témoin ",* poursuit le biologiste moléculaire.

Il apparaît par conséquent que la consommation de ces croquettes de laboratoire, contenant tous ces polluants indésirables perturbe le bon déroulement des expériences, et que les conclusions que l'on peut tirer de ces tests sont faussées. Comme ce sont les mêmes croquettes qui sont utilisées pour les tests sur les médicaments, les effets réels des molécules testées et mises sur le marché pourraient avoir été en grande partie masqués.

L'étude Séralini, présentée à la presse le 18 juin, devait être publiée dans la revue scientifique "Plos One". La rédaction de la revue a mis cette étude sous embargo jusqu'à ce que ses auteurs y apportent des modifications. Cette nouvelle péripétie nous amène à douter de l'impartialité des revues scientifiques, surtout quand de très gros enjeux financiers sont en jeu. Le lièvre levé par l'équipe Séralini remet en cause 70 ans de pratique, au cours desquels on a testé plus de 250 000 molécules alimentaires, pesticides, OGM et médicaments. C'est ainsi toute la chaîne de décisions touchant les problèmes de santé publique dont le sérieux est mis en doute.

Sources : La Croix, Reporterre...

Le Salvador se libère

Popularisé par le TINA[1] de Margaret Thatcher, les économistes libéraux répètent que l'on ne peut pas revenir en arrière. Le Salvador, petite république d'Amérique centrale, vient de prouver le contraire en interdisant 53 produits phytosanitaires dont le Roundup.

En 2006, le Salvador ratifie le CAFTA, traité bilatéral entre Amérique Centrale et Etats-Unis. Selon ce traité, les Etats-Unis peuvent concourir à tous les appels d'offre. Ainsi, en 2011, 75% des semences de maïs, 85% des graines de haricots... sont des OGM résistants aux herbicides, fournis par les multinationales dont Semillas Cristiani Burkard, filiale de Monsanto. La plupart des intrants chimiques, engrais, Roundup, endosulfan, paraquat... sont importés. Malgré, ou à cause de cette débauche de technologie, l'agriculture salvadorienne se porte mal. De nombreux petits paysans, qui pratiquent l'agriculture de subsistance, n'arrivent plus à nourrir leur famille et l'insuffisance rénale chronique, principalement causée par l'usage non contrôlé des pesticides, est devenue la deuxième cause de mortalité.

En 2011, le Président Mauricio Funes décrète un "plan agriculture familiale" et fait modifier la loi. En seulement deux ans, les entreprises salvadoriennes reprennent le marché des semences. Les graines disponibles, maïs, riz, haricots, produites par le centre de recherche en agriculture (CENTA), sont des hybrides robustes aux très bons rendements. La production de maïs est passée de 14 millions de quintaux en 2004 à 20 millions en 2013. La consolidation de la sécurité alimentaire du Salvador, par l'augmentation de production, s'accompagne d'un bannissement progressif des produits phytosanitaires les plus toxiques. Le 15 mai, le gouvernement a interdit l'usage du glyphosate, récemment reconnu comme cancérigène probable par le CIRC[2]. Les associations de paysans retrouvent de l'autonomie et certaines, regrettant que les semences disponibles soient pour la plupart des hybrides, proposent de les remplacer progressivement par des semences paysannes reproductibles à la ferme. Cette évolution reste possible car le Salvador n'a jamais adopté les lois de protection des droits industriels sur les semences préconisées par l'UPOV[3]. Ambition affichée : que la santé publique s'améliore et que les paysans retrouvent le chemin d'une véritable agroécologie paysanne.

1) TINA : There is no alternative ; 2) CIRC : Centre international de recherche sur le cancer ; 3) UPOV : Union internationale pour la protection des obtentions végétales

Sources : Temoignages.re, inf'OGM...

Reparlons-en !

Rendu public le 8 avril, dans des conditions rocambolesques, le rapport de l'ADEME *"Vers un mix électrique 100% renouvelable"* montre la faisabilité technique et économique de cette idée. Ce rapport marque une étape importante dans les réflexions sur la transition énergétique.

Dès le début de cette étude, un "comité d'échanges" a été constitué rassemblant des acteurs de l'énergie, l'Etat, les collectivités locales, les ONG et des experts dont l'association Négawatt. L'ensemble des compétences réunies autour de ce projet témoigne d'une rigueur scientifique incontestable et d'un esprit d'ouverture rarement atteint par les acteurs de l'énergie.

Premier point, la priorité doit être une politique ambitieuse de sobriété et d'efficacité énergétique, même si une part d'énergie nucléaire est maintenue provisoirement. Deuxième constat, La France dispose d'un potentiel de production d'électricité renouvelable bien supérieur à ses besoins, chaque région pouvant opter pour des répartitions différentes entre filières selon ses possibilités. Enfin, le passage à une électricité 100% renouvelable, nécessitera une adaptation du réseau électrique, mais cette mutation coutera moins cher que de maintenir les capacités des centrales nucléaires au niveau actuel. L'analyse montre que le trio "sobriété, efficacité, renouvelable" peut encore être amélioré et présente suffisamment de souplesse pour s'adapter aux conditions locales.

Les circonstances de sa diffusion sont plus surprenantes encore que le rapport lui même. Ce rapport "caché", dont la publication a déjà été reportée de décembre 2014 à avril 2015, est accompagné d'une note explicative dans lequel l'ADEME s'excuse presque d'avoir commis ce texte*." Dès le départ, l'étude a été conçue comme un travail exploratoire à vocation scientifique et technique, et en aucun cas comme un scénario de développement. Elle n'a pas vocation à influencer la politique énergétique nationale"*. Effectivement les termes de l'étude contredisent la ligne politique des gouvernements, plutôt pro nucléaire. Plus loin : *"Le document mis en ligne était un document de travail réservé aux acteurs de l'énergie électrique pour recueillir leurs réactions. C'est une version provisoire incomplète, il ne s'agit pas d'un rapport finalisé ..."* Alors, fuite involontaire ou parfaitement organisée, astuce pour prendre de vitesse les lobbies du nucléaire, ce rapport mis sur la place publique fait maintenant partie des débats.

Sources : Mediapart, actu-environnement, tempsreel-nouvelobs, site de l'ADEME...

Biodiversité appliquée : participez !

L'office pour les insectes et leur environnement (OPIE) prépare un plan de conservation du pique-prune dans l'Yonne (voir encadré ci-dessous). Cette démarche, soutenue par le conseil départemental et la DREAL Bourgogne comprend une première phase d'amélioration des connaissances sur la répartition de l'espèce dans le département. Pour cela, il est nécessaire de localiser, avec autant de précision que possible, les secteurs qui pourraient abriter cette espèce.

L'ADENY a été contactée dans le cadre de cette démarche. Nous avons proposé notre concours, en vous mettant à contribution…

Le pique-prune vit exclusivement dans les cavités d'arbres vivants. Nous recherchons donc les signalements d'arbres têtard, de trognes, de vieux alignements d'arbres, des arbres anciens isolés ainsi que de très vieux boisements. Les vieilles plantations d'arbres greffés (châtaigner ou vieux verger) sont également intéressantes. Le pique-prune vit essentiellement sur feuillus. Les essences les plus fréquemment occupées sont le tilleul, le platane, le chêne, le châtaigner, le saule (têtard), le pommier. L'absence de cavité visible n'est pas un critère suffisant pour exclure la présence de l'espèce mais il ne s'agit pas non plus de relever tous les arbres ayant la moindre cavité. Ce sont vraiment les gros et vieux arbres qui doivent être ciblés, car ce sont ces arbres-là qui peuvent abriter l'espèce dans l'Yonne.

Si vous connaissez ou repérez de tels arbres, nous vous demandons de nous transmettre, par courrier 63 Bd de Verdun à Sens ou par courriel (*sylvie.beltrami@wanadoo.fr en précisant en objet OPIE-pique-prune*)

1) Un élément de localisation = lieu dit
2) L'essence et le nombre d'arbres concernés
3) Une brève description, et si possible :
4) Une photo
5) Les coordonnées géographiques

***Le Pique-prune* (*Osmoderma eremita*)** est un coléoptère protégé en France, reconnu d'intérêt communautaire et prioritaire à la conservation par l'Union européenne.

Caractères écologiques du paysage : Cette espèce forestière à l'origine est principalement observée au niveau d'anciennes zones plus ou moins boisées. L'espèce subsiste dans des zones agricoles dans Les alignements d'arbres têtards, les arbres d'ornements, les haies.

Les enjeux de conservation : Le bilan réalisé en 2013 montre que l'espèce est en état de conservation " défavorable - mauvais " sur l'ensemble du territoire et particulièrement dans la zone biogéographique continentale. Cette zone couvre la plus grande surface du territoire de l'Yonne.

Traits de vie et d'écologie du Pique-prune : L'habitat de l'espèce est très caractéristique. Le développement larvaire se déroule généralement dans de grandes cavités avec un fort volume de terreau, sur un cycle de 3 années. Ce type de cavité se rencontre dans des arbres très âgés (au moins 150-200 ans pour les chênes).

Incroyables comestibles à Tonnerre

Des minis potagers urbains mis en place par le groupe local des Colibris et la ville ont été inaugurés fin juin à Tonnerre. Légumes, fruits, plantes aromatiques et fleurs seront à disposition des riverains et des passants.

Une dizaine de jardinières confectionnées en bois de palette par les collégiens de la Segpa*, réparties dans la ville, sont déjà en place. Ciboulette, basilic, tomates, poivrons, radis, blettes, cultivées en bio, ont été plantés par les Colibris et les services techniques de la ville. Les riverains ont maintenant pris en main les jardinières, assurant désherbage et arrosage. Les promoteurs du projet, Jean-Loup Gagnepain et Eric Monnoyer, constatent que la dynamique mise en place est déjà une réussite. Beaucoup de monde s'implique, des relations se nouent autour des jardinières. Ils espèrent que cette initiative se pérennise et puisse se développer.

Déjà implanté dans plus de 25 pays, le concept "incroyables comestibles " (Incredible edible) est parti de la ville anglaise de Todmorden en 2008. Progressivement, le système de nourriture à partager a gagné les ronds-points, les trottoirs, les espaces publics, les terrains abandonnés. En quelques années, Todmorden est devenue productrice de 80% de ses fruits et légumes.

*Segpa : Section d'enseignement général et professionnel adapté

Source : YR 30/6/2015

L'ADENY pleure le départ de Gérard Poisson

Présent depuis la création de l'association en 1989, Gérard a contribué à sa bonne marche jusqu'en juin dernier.

Sa droiture, son bon sens jamais pris en défaut et son humour, sa générosité, sa patience et sa persévérance, ses qualités d'écoute, sa solidité et son dévouement, faisaient de lui un soutien incomparable dans les actions entreprises, ses connaissances du terrain donnaient du poids à ses avis.

Le cancer a eu raison de son courage et de sa volonté : il y a des batailles qui se perdent, hélas, et des ennemis redoutables à affronter.

Il faudra donc continuer sans lui le chemin, sans rien lâcher, comme il le souhaitait.

À Françoise, à ses enfants et petits-enfants, à ses proches et ses amis, nous adressons nos sincères condoléances et les assurons de toute notre sympathie.

Sur vos agendas :

12 et 13 septembre : La LPO Yonne fête ses 20 ans parc Paul Bert à Auxerre. Stand ADENY.

20 septembre : Marché bio de Vézelay, Présence du collectif 89 OGM-Pesticides.

26 septembre : Assemblée générale de l'ADENY au foyer rural d'Etigny. Expositions : zones Natura 2000 de l'Yonne ; techniques de construction paille.

3 novembre : Au Silex à Auxerre, à 19h45, conférence débat ***"Lanceurs d'alerte contre stratégie du doute"*** par Annie Thébaud-Mony, sociologue, directeur de recherche honoraire à l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM). Auteure de plusieurs ouvrages dont *"Travailler peut nuire gravement à votre santé"* et tout récemment, *" La science asservie"* aux éditions La Découverte

Sans le rossignol, peut-être que le soleil ne se lèverait pas.
Sylvain Tesson, Aphorismes dans les herbes.

Quand ze serai grand, ze séquestrerai du carbone !

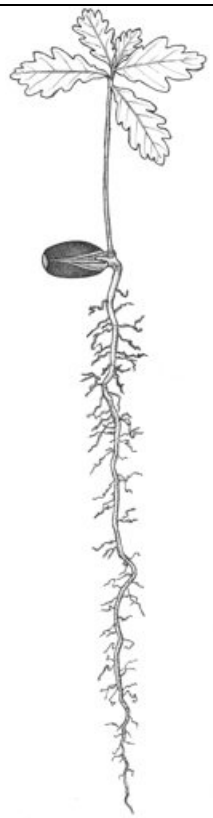

Gland de chêne germé

Cotisation annuelle : 20 € ouvrant droit à déduction fiscale

Règlement par chèque à l'ordre de l'ADENY,
63 Bd de Verdun, 89100 SENS

Responsable de publication : *Jean-Paul Couillault*
Comité de rédaction, illustrations, documentation :
Françoise Estéoule, Ginette Creusot, Sylvie Beltrami, JP Couillault

Cette revue est imprimée
Sur papier recyclé

Pour nous contacter

Locaux : 63 bd de Verdun, SENS
Nous rencontrer :
Prendre rendez-vous par téléphone
Nous joindre :
Tel : 03 86 65 73 41
Courriel :
adeny89@orange.fr
Notre site internet :
http://adeny.overblog.com